

Animatrice petite enfance crèche

Animateur petite enfance crèche



Présentation du métier

Famille de métier : Les métiers petite-enfance

Rubrique : Encadrement enfance et petite enfance

Autres appellations courantes : Animateur de crèche, animateur de halte-garderie, animateur socioculturel spécialisé petite enfance, animateur d'éveil

ROME : K1307 - Animateur / Animatrice petite enfance

Fiches de la cohésion sociale : Animateur(trice) périscolaire

Points de repère : classification et critères classants : [B]

Les finalités du métier

L'animateur petite enfance crèche accompagne le développement global et l'épanouissement des jeunes enfants (jusqu'à 6 ans) en proposant des activités ludiques et éducatives, tout en garantissant leur bien-être et leur sécurité. En parallèle, il crée un lien de confiance avec les familles pour assurer une continuité éducative.

Activités

Description & cadre réglementaire des activités

Ses missions principales incluent :

- la conception des activités d'éveil et de développement de l'enfant : Organisation d'activités ludiques et éducatives adaptées à l'âge et aux capacités des enfants, stimulation du développement psychomoteur, cognitif et social des jeunes enfants, mise en place d'ateliers créatifs, sensoriels et d'éveil musical, accompagnement des enfants dans l'apprentissage de l'autonomie et la socialisation
- l'animation des activités : la mise en oeuvre des activités adaptées à l'âge de l'enfant, l'animation d'ateliers créatifs, ludiques, sportifs ou culturels, l'accompagnement des groupes lors de sorties et d'événements - en veillant à la sécurité et au bien-être des participants.
- la gestion et l'organisation : l'anticipation et l'achat, le rangement et l'entretien du matériel nécessaire aux activités, etc.
- l'accompagnement des enfants et la garantie de leur sécurité et de leur bien-être : l'observation des comportements et des besoins des publics pour adapter les activités proposées, l'identification de comportements ou situations préoccupantes nécessitant une remontée, la surveillance attentive des enfants pour assurer leur sécurité physique et affective, Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité dans la structure d'accueil, Aide aux gestes quotidiens (repas, change, sieste) en respectant le rythme de chaque enfant, Aménagement d'espaces de jeux sécurisés et adaptés aux différents âges
- l'échange et la communication : la coordination avec les équipes (pédagogiques, logistiques, etc.) et la communication auprès de l'entourage sur le contenu et le déroulé des activités (et d'éventuelles problématiques relevées), l'établissement d'une relation de confiance avec les parents, etc.

Variabilité

En fonction du projet de la structure dans laquelle il exerce, certaines missions peuvent être accentuées comme celles relatives à la gestion du cadre d'accueil ou encore les relations avec les parents, etc...

Animatrice petite enfance crèche

Animateur petite enfance crèche



Compétences / connaissances requises pour exercer le métier

Compétences

- Structurer et gérer un projet d'animation (définir les objectifs, sélectionner les moyens, structurer les modalités, rédiger les consignes, évaluer le projet, etc.)
- Réaliser les soins d'hygiène et de confort adaptés à l'âge de l'enfant (change, toilette, habillage)
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil et de jeu adaptées à l'âge des enfants
- Développer une relation de respect et de confiance mutuels avec les publics
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des publics accueillis
- Détecter et signaler les situations de maltraitance auprès des enfants
- S'adapter aux dynamiques de groupe et gérer les conflits
- Collaborer au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Connaissances

- Réglementation spécifique aux accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Réglementations sur l'accessibilité et l'accueil des personnes en situation de handicap
- Méthodes pédagogiques

Savoir-être

- Créatif
- Réactif
- Responsable
- Adaptable
- Organisé
- Dynamique
- Patient

Entrée dans le métier

Niveau de formation et diplômes

Niveau de formation minimum requis pour exercer le métier : Niveau CAP / BEP (niveau 3)

Diplômes requis pour exercer le métier : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (CAP EAPE), BPJEPS, bac professionnel ou diplômes

Expérience

Expérience requise pour exercer le métier : Pas d'expérience minimale requise

Spécificités de la filière

Animation volontaire : BAFA / BAFD

Autres engagements : service civique, bénévoles, etc.

Tendances

Activités nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Mise en œuvre de pratiques écoresponsables dans les activités d'éveil ou dans les équipements

À renforcer : Accueil et accompagnement des enfants ayant des besoins spécifiques (situation de handicap ou autres troubles), support à la parentalité, intégration des outils numériques notamment la communication numérique pour partager avec les parents ou les outils pédagogiques numériques

Compétences nouvelles ou en évolution

Nouvelles : Mise en place d'accueil et d'activités inclusives tenant compte de besoins spécifiques des enfants, maîtrise des outils numériques de communication ou les outils numériques pédagogiques

À renforcer : Connaissance de fondamentaux liés au développement durable (tri, recyclage, alimentation, produits ménagers, matériel d'activité, etc.)

Animatrice petite enfance crèche

Animateur petite enfance crèche



Mobilités professionnelles

Dans la branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
Assistant maternel	- Animateur socio-éducatif et culturel - Educateur de jeunes enfants - Auxiliaire de puériculture - Médiateur / animateur social	Infirmier DE / puéricultrice
Hors branche		
Métiers très proches / complémentaires (niveau 1)	Métiers proches (niveau 2)	Métiers éloignés / connexes (niveau 3)
- Animateur petite enfance ou RPE (Alisfa) - Garde d'enfants à domicile (BAD)	Éducateur de jeunes enfants (BAD)	/

Légende

Métiers très proches / complémentaires (niveau 1) : Les métiers partagent un grand nombre de compétences en commun et sont – dans certains cas – exercés de manière concomitante.

Métiers proches (niveau 2) : Les deux métiers sont relativement proches. Une mobilité est envisageable, sous condition d'une évolution des compétences acquise par la formation initiale, continue, ou dans l'emploi.

Métiers éloignés / connexes (niveau 3) : Une proximité – plutôt faible – existe et une mobilité est envisageable sous condition de réaliser un parcours de reconversion.